



FAQ : Coronavirus et règles de conduite

- Garder ses distances
- Se laver soigneusement les mains
- Ne pas se serrer la main
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
- Rester à la maison en cas de symptômes
- Toujours vous appeler avant de vous rendre chez le médecin ou aux urgences.
- Si possible, continuer de travailler à la maison

1. Le principal message a toujours été « restez à la maison ». Est-il encore valable avec les premières mesures d'assouplissement entrées en vigueur le 27 avril ?

À chaque étape d'assouplissement décidée par le Conseil fédéral, davantage de personnes sortiront de chez elles– mais de manière échelonnée. C'est le but de cette démarche progressive. La quantité de personnes dans l'espace public augmentera, mais nous pouvons en surveiller l'impact sur le taux d'infection. Si le nombre de nouvelles infections n'augmente pas, le Conseil fédéral pourra décider les prochaines étapes.

Les personnes vulnérables doivent continuer à rester le plus possible chez elles, même après les assouplissements du 27 avril et du 11 mai.

2. Quel est le risque que les enfants transmettent la maladie ?

Les enfants ne tombent presque jamais malade du nouveau coronavirus et ne sont pas considérés comme un grand vecteur de la maladie. Le risque de transmission augmente avec l'âge.

3. Les enfants peuvent-ils retrouver leurs amis en privé pour jouer ?

Oui, mais en groupe de cinq maximum, comme avant. Ils doivent aussi respecter autant que possible les règles d'hygiène et de conduite.

Il est toujours important que les enfants ne se retrouvent pas en grands groupes dans des parcs ou ailleurs.

4. Les enfants peuvent-ils fréquenter les places de jeu ?

Oui, mais il est important que les parents des différents enfants respectent les règles de distance.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique OFSP, Division Communication et campagnes, Section Médias et communication, 058 462 95 05,
media@bag.admin.ch www.bag.admin.ch
Cette publication est également disponible en français et en italien

**5. Les enfants peuvent-ils à nouveau jouer ensemble, par exemple dans le quartier ?
Doivent-ils respecter les règles de distance ?**

Oui. Cinq enfants au maximum peuvent jouer ensemble. Les parents et les autres adultes ne doivent pas se retrouver en groupe pendant ce temps. De plus, les règles d'hygiène et de conduite doivent être respectées.

6. Peut-on rendre visite à ses parents / grands-parents ?

Les adultes ne peuvent rendre visite à leurs parents que si ces derniers ont besoin d'aide et qu'ils ne peuvent pas l'obtenir ailleurs. La réglementation des visites dans les homes et dans les EMS incombe aux cantons. La Confédération recommande de les interdire.

7. Les enfants peuvent-ils passer du temps avec leurs grands-parents ? Quelles mesures de précaution faut-il respecter ?

Les enfants ne doivent pas rendre visite à leur grands-parents trop longtemps. Il est cependant permis, et même bénéfique pour le mental, de faire des visites brèves et de se prendre brièvement dans les bras.

Les enfants tombent rarement malade du nouveau coronavirus ; le cas échéant, les symptômes sont bénins. Mais dans ce cas, ils ne peuvent pas rendre visite à leurs grands-parents et doivent rester chez eux. De même, ils devraient renoncer à une visite chez leurs grands-parents lorsqu'une personne de leur entourage proche ou de la famille est malade.

Le problème des visites des petits-enfants chez leurs grands-parents réside dans la présence des parents : en restant trop longtemps, ils pourraient infecter les grands-parents.

8. Pourquoi l'enseignement présentiel à l'école obligatoire est-il à nouveau autorisé ?

Les enfants ont un droit à l'éducation. Le meilleur moyen de la leur fournir est l'enseignement présentiel à l'école. Les enfants ont également besoin d'un environnement social, lequel inclut leurs camarades de classe. Pour ces raisons, les écoles obligatoires (primaire et secondaire I) rouvriront le 11 mai, à condition d'élaborer un plan de protection qui inclut tous les enseignants et les élèves.

9. Les parents seront-ils obligés d'envoyer leur enfant à l'école ?

Oui. L'école n'a jamais cessé d'être obligatoire, et elle le reste. Si l'enseignement présentiel est à nouveau autorisé, les parents doivent y envoyer leurs enfants.

Chez les enfants, il n'y a pas d'état de santé impliquant un risque de développer une forme grave du COVID-19. Si un enfant a une maladie chronique (diabète, asthme, etc.), les parents doivent discuter de la situation avec son médecin.

Des solutions individuelles peuvent être trouvées pour les enfants dont les parents appartiennent à des groupes vulnérables.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique OFSP, Division Communication et campagnes, Section Médias et communication,
media@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch
Cette publication est également disponible en français et en italien

10. Les leçons de sport reprendront-elles également ?

Dès que les écoles rouvriront, l'éducation physique dans le cadre scolaire aura de nouveau lieu, selon les plans de protection correspondants.

11. Les personnes vulnérables peuvent-elles fréquenter les commerces et les fournisseurs de prestation avec contact physique (coiffeurs, masseurs, physiothérapeutes, etc.) ? Si oui, dans quelles conditions ?

Les personnes vulnérables aussi peuvent se rendre auprès des fournisseurs de prestations autorisés. Ceux-ci doivent élaborer et respecter un plan de protection. La Confédération déconseille de tels rendez-vous.

12. Faut-il porter un masque lors de contacts avec des personnes vulnérables ?

S'il n'est pas possible de garder ses distances, il peut être utile de porter un masque d'hygiène pour protéger les personnes vulnérables.

13. Serrer la main, faire la bise, prendre un ami dans ses bras : jusqu'à quand ces gestes seront-ils encore proscrits ?

Il est difficile de prévoir une date. Mais les contacts physiques entre personnes n'habitant pas ensemble doivent toujours être évités. Nous devons donc encore vivre un bon moment avec ces limitations. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrons nous protéger et ceux que nous aimons.

14. Peut-on inviter des amis à la maison ?

Les repas privés en petit comité ne sont pas interdits. Cependant, l'OFSP recommande de réduire les contacts sociaux au strict minimum et de toujours respecter les règles de distance et d'hygiène.

15. La règle selon laquelle il ne faut pas rester plus de 15 minutes à moins de 2 mètres d'une personne malade est-elle toujours en vigueur ?

Le moyen de transmission du nouveau coronavirus le plus connu actuellement est le contact étroit, c'est à dire quand on se tient à moins de 2 mètres d'une personne infectées. Si elle éternue ou tousse, les virus peuvent directement arriver sur les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux d'autres personnes. Il est aussi possible d'être infecté via les mains : les gouttelettes de la toux, des éternuements ou de surfaces contaminées peuvent se trouver sur les mains. Elles passent ensuite à la bouche, au nez ou aux yeux quand on les touche.

16. Peut-on être contaminé en passant à côté d'une personne infectée ?

Il est très peu probable d'être infecté en passant rapidement à côté de quelqu'un. C'est pourquoi l'OFSP ne recommande pas aux personnes saines de porter un masque dans l'espace public.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique OFSP, Division Communication et campagnes, Section Médias et communication,
media@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch
Cette publication est également disponible en français et en italien

17. Est-ce que je peux retourner au travail ? Qui décide de la fin du télétravail ?

Le Conseil fédéral continue à recommander de travailler depuis chez soi dans toute la mesure du possible. Il décidera du moment opportun de lever cette recommandation. Au final, cependant, c'est l'employeur qui décide si les employées peuvent travailler depuis chez eux.

18. Les restaurants pour le personnel seront-ils à nouveau ouverts ? Faudra-t-il y respecter des règles de sécurité particulières (par exemple, deux mètres de distance) ?

Ces restaurants n'ont jamais fermé. Les règles d'hygiène et de distance doivent y être respectées.

19. Faut-il éviter de prendre les transports publics, notamment aux heures de pointe ?

Les transports publics peuvent être utilisés, pour autant que les règles d'hygiène et de conduite puissent être respectées. Aux heures de pointe, ils doivent si possible être évités. Sinon, il faut se référer aux mesures inscrites dans le plan de protection de l'entreprise de transports publics.

Comme auparavant, l'OFSP recommande aux personnes vulnérables d'éviter les transports publics autant que possible.

20. Faut-il se laver les mains après avoir touché les boutons, les mains courantes, les sièges, etc. dans les transports publics ?

Oui, il faut se laver les mains dès que possible et aussi régulièrement que possible. Si vous ne pouvez pas le faire, utilisez un désinfectant. Évitez également de vous toucher le visage.

21. Faut-il éviter de payer avec de l'argent liquide ?

Tant que vous respectez les règles d'hygiène, vous ne prenez pas de grand risque d'être infecté en payant avec de l'argent liquide. Certaines branches recommandent l'utilisation de cartes bancaires.

22. Peut-on prévoir des vacances à l'étranger pour cet été ?

Il est actuellement difficile de se prononcer à ce sujet. L'évolution de la situation laisse cependant à penser que les frontières ne seront pas ouvertes au tourisme cet été.

Cependant, un séjour en Suisse sera probablement possible, à moins que le nombre de cas n'augmente à nouveau.

23. Pourra-t-on rendre visite à un proche / à de la famille qui habite à l'étranger ?

Non. Tant que les frontières seront fermées, même les proches ne pourront pas faire de visites à l'étranger. Des exceptions sont prévues dans les cas de rigueur.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique OFSP, Division Communication et campagnes, Section Médias et communication,
media@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch
Cette publication est également disponible en français et en italien